

2. Les livres et publications suivants ont été signalés ou recommandés par les témoins comparaissant devant le Comité:

- (1) Jean Grave, *Le problème de la peine de mort et sa réapparition en Suisse. A propos de la "Motion Gylser"*. *Revue de la criminologie et de police technique* (Genève) 6:3-123, janvier-mars 1952.
- (2) *Le problème de la peine de mort*, *Bulletin*, Société internationale de Criminologie, année 1953, pp. 11-62.
- (3) François Clerc, *A propos de la peine de mort*, pp. 73-89 d'un recueil d'articles intitulé *L'homme face à la mort*, publié par Delachaux et Niestle, 1952.
- (4) *The Nature of Gambling* par David D. Allen, publié par Coward-McCann Inc., 1952 (Longmans, Green & Co., Toronto, détiennent les droits canadiens.)
- (5) Le troisième rapport intérimaire du 1^{er} mai 1951 du comité spécial du Sénat américain qui faisait enquête sur le crime organisé dans le commerce entre États (sous la présidence du sénateur Kefauver), ainsi que certains des plus importants livres sur ce sujet, traitant des constatations et des conclusions de cet organisme.
- (6) *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, publié en mai 1950, renfermant le recueil d'articles sur le jeu.

Le sous-comité recommande que le bibliothécaire du Parlement obtienne une copie des ouvrages sus mentionnés.

3. Les co-présidents ont communiqué avec la personne qui a présidé à la plupart des récentes pendaisons au Canada, ont appris qu'elle serait disposée à comparaître à huis clos sans publicité, et ont fait rapport en conséquence au sous-comité.

Étant donné les conditions exposées par le bourreau, le sous-comité recommande que le présent rapport soit joint aux dossiers du Comité pour que ces documents fassent de nouveau l'objet de l'examen du Comité subséquent dont on recommandera la constitution à la prochaine session du Parlement.

4. L'avocat du Comité a présenté des renseignements et des tableaux statistiques, touchant les homicides et les punitions corporelles, qu'avait préparés le Bureau fédéral de la statistique.

Le sous-comité recommande que les statistiques sur les homicides soient jointes aux dossiers du Comité, mais que les statistiques relatives aux punitions corporelles soient imprimées à titre d'appendice à l'édition finale (n^o 18) des délibérations du présent comité. (*Voir les tableaux 1 à 8 à la fin de l'Appendice B.*)

5. L'avocat du Comité a aussi présenté les renseignements suivants:

- (1) Sommaire des témoignages sur la peine capitale.
- (2) Sommaire des témoignages sur les punitions corporelles.
- (3) Sommaire des témoignages sur les loteries.
- (4) Analyse de la correspondance reçue du public.
- (5) Rapport sur les réponses des provinces aux questionnaires.
- (6) Préparation pour la reprise des travaux du comité à la prochaine session.

Le sous-comité recommande que les documents susmentionnés de (1) à (6) inclusivement soient joints aux dossiers du Comité afin qu'ils servent au comité subséquent dont on recommandera la constitution à la prochaine session du Parlement.